

sociétés sont nombreuses au Canada. Certaines sont des maisons très solides et plusieurs d'entre elles pourraient accueillir bien plus de capitaux.

J'ignore pour quelle raison les auteurs de ce bill tiennent tant à ce que la Corporation de développement du Canada ne prodigue ses investissements et ses capitaux qu'à des sociétés disposant d'un actif d'un million de dollars. Nous ne devrions pas perdre de vue que nos industries manufacturières, nos industries cybernétiques et aussi les industries de matières premières ont souvent pris le départ avec un fonds de roulement inférieur à un million de dollars. Je ne vois pas pourquoi on restreindrait à ce point la liberté de mouvement de cette Corporation. Si les administrateurs s'y connaissent en placements et que les bénéfices soient leur seul critère, la Corporation devrait pouvoir investir dans de petites entreprises. Un grand nombre de Canadiens ont en fait l'impression qu'elle sera un acheteur de dernier recours. S'il en était ainsi, la Corporation pourrait s'employer à créer un contenu canadien et elle devrait pouvoir investir sans tenir compte de l'importance financière des entreprises.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il est 1 heure.

M. l'Orateur: A l'ordre. Comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil. La séance reprendra à deux heures.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

M. J. H. Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, avant le lunch, j'exprimais certaines de mes craintes à propos de la Corporation de développement du Canada que le bill C-219 doit créer. Il me reste un dernier point à signaler avant de terminer. A mon avis, la Corporation de développement du Canada concurrencera l'industrie privée. Pourtant, elle sera administrée et gérée par des administrateurs provenant du secteur privé qui seront bien renseignés, je suppose, sur les placements de capitaux au Canada. Le ministre des Finances (M. Benson) ou son secrétaire parlementaire pourrait-il dire à la Chambre où ils trouveront dans l'industrie des candidats sans parti pris, neutres et compétents qui dirigeront la Corporation de développement du Canada sans être portés à l'orienter de façon à favoriser leurs propres intérêts.

Ces personnes pourront aussi être administrateurs d'une demi-douzaine de sociétés ou plus. Quand on étudie la stratosphère administrative de notre société, on se rend vite compte que l'administrateur d'une banque à charte canadienne peut aussi devenir administrateur de la Canada Packers, un des principaux grossistes en viandes et salaisons du Canada, et de plusieurs autres sociétés. Bien sûr, les banques ont tendance à prêter à qui leurs administrateurs les encourageraient peut-être à le faire. Quelle sorte de concurrence la Corporation canadienne de développement fera-t-elle à l'entreprise privée si ses administrateurs sont recrutés dans le secteur privé et s'ils ont vraisemblablement fait des placements, directs ou indirects, dans les grandes sociétés canadiennes? Il est

[M. Horner.]

manifeste non seulement que la loi interdira à la Corporation de faire des placements dans la petite entreprise, mais aussi qu'elle aura tendance à en faire selon les conseils de ses administrateurs et dans les secteurs où ils ont, directement ou indirectement, des intérêts. Là encore, de toute évidence, la CDC va être incitée à investir non pas dans les petites entreprises, mais dans les grandes sociétés qui n'ont pas toujours grand besoin de capitaux supplémentaires, et quand je dis «grand besoin», je veux dire un besoin qui ne pourrait être comblé par d'autres moyens.

• (2.10 p.m.)

La loi de l'impôt sur le revenu classe 82 p. 100 des entreprises exploitées au Canada parmi les petites entreprises. Beaucoup d'entre elles, qui auront besoin de capitaux supplémentaires, seront privées de l'aide de la CDC. Une société de la Couronne pourra-t-elle fonctionner plus efficacement qu'une entreprise privée dans un monde de conglomérats? J'en doute. Ce ne sera rien de plus qu'un fonds mutuel de développement canadien, et ces fonds dépensent parfois des sommes énormes pour engager des spécialistes et des administrateurs.

Pour ces raisons et d'autres encore, je crois que beaucoup de Canadiens seront amèrement déçus des résultats des initiatives de la Corporation visant à créer un secteur manufacturier vigoureux et à encourager la mise en valeur des richesses. Ils seront même déçus de voir qu'on n'aura pas réussi à implanter une industrie des communications vraiment canadienne. Je crois qu'on pourrait y parvenir beaucoup plus facilement et rapidement en modifiant la politique fiscale de façon à encourager les Canadiens à investir dans leur pays et à leur laisser des bénéfices à cette fin.

Les politiques économiques et fiscales actuelles et passées ont privé beaucoup de Canadiens des capitaux qu'ils pourraient autrement investir au Canada. Elles ont provoqué du chômage sur une grande échelle. Les gens ont peu d'argent à investir dans l'industrie manufacturière, ce qui est la cause d'une grande partie du sous-emploi. Cette loi, et la CDC qu'elle compte créer, n'amélioreront guère la situation.

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, j'appuie l'amendement, car il faut présumer, si l'on veut que la CDC accomplisse un travail efficace et contribue vraiment à l'expansion de l'économie canadienne, que l'article proposé interdise à la Corporation tout véritable choix quant à ses moyens d'action. Un élément dont il faut tenir compte à l'égard de cette corporation est l'importance de la recherche et du développement.

Je me suis entretenu dernièrement avec un ingénieur qui est également un scientifique et rien ne m'incite à croire qu'il avait tort lorsqu'il m'a dit que la pénurie d'emplois disponibles pour de nombreux diplômés d'université est attribuable au fait que nous manquons au Canada d'organismes de recherche et de développement pour mettre à contribution leurs connaissances et leur formation, formation, soit dit en passant, dans laquelle ont été investis des fonds considérables perçus des contribuables. Faute de spécialistes qui consacrent leur temps à la recherche de nouvelles méthodes et d'innovations, nous ne participerons pas à juste titre au progrès technologi-